



AGFPN
4 rue Traversière
75012 PARIS

contact@agfpn.fr

Paris, le 26 juin 2026

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE AU TITRE DU FINANCEMENT MUTUALISE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS PREVU PAR LES ARTICLES L.2135-9 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Année 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu d'activité de la Fédération des Tonneliers de France qui identifie et décrit les moyens mis en œuvre en 2024 pour réaliser chacune des missions d'intérêt général identifiées à l'article L.2135-11 du code du travail.

Vous trouverez par ailleurs ci-joint :

- La convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois par laquelle nous recourons aux services d'un chargé des affaires sociales à hauteur de **16114,89€ (seize mille cent quatorze euros et 89 centimes) pour l'année 2025.** Ce chargé des affaires sociales contribue à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées tant paritairement que dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs.
- L'attestation du commissaire aux comptes établie sur la base de cette convention, du compte rendu d'activités de la Fédération des Tonneliers de France et des éléments comptables.

Nous déclarons sur l'honneur que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail et vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Magdeleine Allaume

Présidente de la Fédération des Tonneliers de France

Fédération des Tonneliers de France

10 rue Pergolèse – 75016 Paris

baufreton@tonneliersdefrance.fr / 06.77.34.90.96

FINANCEMENT DU PARITARISME
COMPTE-RENDU DES MISSIONS ET SERVICES
ANNEE 2025

Utilisation de l'aide à l'exercice du paritarisme
(Art. L.2135-9 et suivants du Code du Travail)

ORGANISATION : FEDERATION DES TONNELIERS DE FRANCE

ADRESSE : 10 rue Pergolèse – 75116 Paris

MISSIONS, SERVICES ET MONTANTS ENGAGES :

Conception, gestion, animation et évaluation des politiques menées paritairement :

- Convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois (FNB) qui met à disposition un chargé des affaires sociales, pour un **coût de 16.114,89€.**

Ordre du jour et contenu des réunions 2025

**FINANCEMENT DU PARITARISME –
COMPTE-RENDU DES MISSIONS ET SERVICES**

**Utilisation de l'aide à l'exercice du paritarisme -
(Art. L.2135-9 et suivants du Code du Travail)**

A/ Commission formation de la Fédération des Tonneliers de France

09/01/2025 : Réunion de la commission formation

Objet : mise en œuvre de la réforme du CAP Tonnellerie, épreuves juin 2025 – préparation des épreuves avec les CFA

Participation commission sociale : 1h30 x 7 personnes = 10,5 heures

28/03/2025 : Réunion de la commission formation

Objet : organisation des épreuves (contenus, moyens, fournitures de bois, etc.)

Participation commission sociale : 1h30 x 6 personnes = 9 heures

16/04/2025 : Réunion de la commission formation

Objet : mise en œuvre de la réforme du CAP – présentation des épreuves avec les maîtres d'apprentissage des entreprises de la région bordelaise, pour les préparer avec les apprentis

Participation commission sociale : 1h30 x 3 personnes = 4,5 heures (+ temps des maîtres d'apprentissage)

28/04/2025 : Réunion de la commission formation

Objet : mise en œuvre de la réforme du CAP – présentation des épreuves avec les maîtres d'apprentissage des entreprises de la région cognaçaise, pour les préparer avec les apprentis

Participation commission sociale : 1h30 x 3 personnes = 4,5 heures (+ temps des maîtres d'apprentissage)

23/06/2025 : Réunion de la commission formation

Objet : point sur la fourniture du matériel (bois) pour les épreuves et dernier point avec les enseignants.

Participation commission sociale : 1h30 x 7 personnes = 10,5 heures

B/ Participation de la Fédération des Tonneliers de France aux commissions sociales patronales et paritaires de la convention collective du Travail Mécanique du Bois**B.1. Commissions sociales****Mercredi 22 janvier 2025 à 14h30****En visio conférence**

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;
2. Etat des lieux des signatures :
 - a. De l'accord sur la politique salariale ;
 - b. De l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
3. Point d'information relatif à la saisine de l'APEC suite à la signature de l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
4. Au bilan de la CPPNI 2024 ;
5. A l'agenda social 2025 ;
6. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale : 2h30 x 1 personne

Mercredi 19 mars 2025 à 14h30**En visio conférence**

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un point sur la situation économique dans les entreprises ;

Fédération des Tonneliers de France
10 rue Pergolèse – 75016 Paris
baufreton@tonneliersdefrance.fr / 06.77.34.90.96

2. A un projet d'accord relatif à l'APLD « rebond »
3. A un Point d'information relatif à la saisine de l'APEC ;
4. A un travail sur les fiches métiers Rome 4.0 :
 - a. Fiches métiers ROME à créer sur la base des fiches métiers existantes :
 - i. Mérandier : voir si la fiche H2211- opérateur de sciage bois peut servir à créer la fiche mérandier. Lecture de cette fiche et de la fiche métier « Mérandier »
 - ii. Caissier de l'emballage industriel : voir fiche ROME H2201 Assembleur d'ouvrages en bois.
 - b. Fiches métiers ROME validées en novembre 2024 :
 - i. Tonnelier : fiche métier et fiche ROME
 - ii. Caissier industriel : fiche métier et fiche ROME
 - iii. Négociant bois : fiche métier et fiche ROME
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission sociale : 2 h 30 x 1 personne

B.2. Commissions paritaires

Jeudi 13 février 2025 à 14h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. Etat des lieux des signatures :
 - a. De l'accord sur la politique salariale ;
 - b. De l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
3. A un point d'information relatif à la saisine de l'APEC suite à la signature de l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
4. A une présentation des structures de la filière et de leurs rôles ;
5. Au bilan 2024 et à l'agenda social 2025 ;
6. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : Pas de représentant de la FTF

Mardi 8 avril 2025 à compter de 14h00

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. A un point d'information relatif à la saisine de l'APEC suite à la signature de l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
3. A l'examen d'un projet d'accord relatif à l'APLD « rebond »
4. A une présentation des structures de la filière et de leurs rôles ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Lundi 28 avril 2025 à compter de 14h00

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A l'examen d'un projet d'accord relatif à l'APLD « rebond »
2. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : Pas de représentant de la FTF

Jeudi 3 juillet 2025 à compter de 14h00

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
2. A un point d'information relatif à la saisine de l'APEC suite à la signature de l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
3. A l'état des lieux de signatures de l'accord relatif à l'APLD « rebond » ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

Lundi 1er septembre 2025 de 17h30 à 18h00

En visio-conférence

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A l'examen des observations de la DGT sur le projet d'accord relatif à l'APLD « rebond » ;
2. A l'examen du projet d'avenant de l'accord relatif à l'APLD « rebond », intégrant la demande de la DGT ;
3. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 30mn x 1 personne

Jeudi 23 octobre 2025 à compter de 14h00

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. Au calendrier 2026 ;
2. A un état des lieux de la situation économique dans les entreprises ;
3. A un point relatif à la réponse de l'APEC suite à la signature de l'accord du 22 octobre 2024 relatif aux catégories de bénéficiaires du régime de protection complémentaire conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 conclu dans les industries du bois et de l'importation des bois ;
4. A l'accord et à l'avenant sur l'Activité partielle de Longue durée rebond : Etat des lieux des procédures administratives et suites à donner ;
5. Aux questions diverses d'actualité.

Participation commission paritaire : 2 h 30 x 1 personne

B.3. Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE)

Jeudi 13 février 2025 de 10h à 11h30

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. Suite à donner à la présentation par l'administratrice de France Travail des travaux sur les fiches ROME 4.0 : Point sur les Fiches métiers transmises par France Travail ;
2. A un point sur les autres dossiers AKTO en cours (réflexions sur les présentations faites en SPP, EDEC en cours...);
3. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 1 h 30 x 1 personne

Mardi 8 avril 2025 de 10h à 12h

L'ordre du jour de cette réunion était consacré :

1. A un travail sur les fiches métiers Rome 4.0 :
 - a. Fiches métiers ROME à créer sur la base des fiches métiers existantes :
 - i. Mérandier : voir si la fiche H2211- opérateur de sciage bois peut servir à créer la fiche mérandier. Lecture de cette fiche et de la fiche métier « Mérandier »
 - ii. Caissier de l'emballage industriel : voir fiche ROME H2201 Assembleur d'ouvrages en bois.
 - b. Fiches métiers ROME validées en novembre 2024 :
 - i. Tonnelier : fiche métier et fiche ROME
 - ii. Caissier industriel : fiche métier et fiche ROME
 - iii. Négociant bois : fiche métier et fiche ROME
2. A un point d'étape sur l'EDEC et la mise en œuvre de la phase d'expérimentation (questionnement des organismes de formation et des entreprises) ;
3. A un point sur les autres dossiers AKTO en cours ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 2h x 1 personne**Jeudi 3 juillet 2025 de 10h à 12h**

L'ordre du jour de cette réunion sera consacré :

1. A un point avec AKTO sur les fiches métiers Rome 4.0 suite aux décisions prises par la CPNE le 8 avril 2025 :
2. A l'examen des modifications des modalités de prises et de gestion de l'apprentissage ;
3. A un point sur les autres dossiers AKTO en cours ;
4. Aux questions diverses d'actualité.

Participation CPNE : 2h x 1 personne**Jeudi 23 octobre 2025 de 10h à 12h**

L'ordre du jour de cette réunion sera consacré :

1. Au recueil des besoins 2026 pour l'observatoire et la promotion des métiers
2. A la validation du cahier des charges EDEC Normandie : AFEST clé en main
3. A la demande de renouvellement de l'ADEC en Nouvelle Aquitaine

4. A un point sur le dossier France Travail sur les fiches métiers Rome 4.0
5. A un point sur les autres dossiers AKTO en cours ;
6. Aux questions diverses d'actualité

Participation CPNE : 2h x 1 personne

NB : La Fédération des Tonneliers de France, lorsqu'elle n'est pas présente à ces réunions, est représentée par le chargé des affaires sociales dans le cadre de la Convention signée par la Fédération des Tonneliers de France avec la Fédération Nationale du Bois.

TOTAL A et B : 59,5 heures

Financements octroyés à la Fédération des Tonneliers de France par l'AGFPN au titre de l'exercice 2025

Date / montants :

Exercice 2025

Crédits (Mission 1 Branche)	Montants finaux	Dates de versement
1er acompte 2025	946 €	23/05/2025
2e acompte 2025	542 €	29/07/2025
3e acompte 2025	893 €	21/10/2025
4e acompte 2025	893 €	12/12/2025
Total acomptes 2025	3274 €	
Solde à percevoir 2025 sur année 2026	861 €	
 TOTAL CRÉDITS ANNUEL 2025	 4135 €	

Annexes au présent rapport :

- Annexe 1 : Certification du commissaire aux comptes Ludovic Pegeot
- Annexe 2 : convention FNB / Fédération des Tonneliers
- Annexe 3 : décompte versement AGNPF exercice 2025



Le 26/06/2026,

**Pour la Fédération des Tonneliers de France,
Magdeleine Allaume - Présidente**